

ENJEUX DE L'INTERPRÉTARIAT COMMUNAUTAIRE À L'ÉCOLE

Pourquoi est-il important de faire appel à des interprètes communautaires professionnel-le-s lors des rencontres avec les parents d'élèves issus de la migration ?

Lors de son AG 2023, l'Association Vaudoise pour les Enseignant-e-s en Structures d'Accueil a organisé une table ronde autour des enjeux de l'interprétariat communautaire à l'école. Les participant-e-s à l'AG ont pu visionner le court-métrage *Vice versa*, réalisé par Keerthigan Sivakumar à l'occasion des 25 ans de l'Interprétariat communautaire d'Appartenances¹. Ce court-métrage a permis aux personnes présentes de réfléchir sur la question suivante: et si c'était nous? Une table ronde riche en discussions et échanges qu'il nous semblait important de mettre sur papier.

Légalement, selon l'article 98 de la LEO, le conseil de direction est tenu de prendre les mesures utiles à l'intégration des élèves issus de la migration en veillant, entre autres, à faciliter la communication entre l'école et les parents. Pour l'AVESAC, un outil que les professionnel-le-s de l'école peuvent mobiliser pour faciliter cette communication est le recours aux interprètes communautaires. En effet, ces interprètes formé-e-s sont en mesure de permettre aux familles issues de la migration de participer aux séances collectives (article 128 de la LEO) et d'échanger sur les progrès scolaires de leur enfant avec les enseignant-e-s (article 129 de la LEO). De plus, grâce à elles, les familles peuvent s'exprimer dans une langue qu'elles maîtrisent tout en comprenant les tenants et aboutissants des messages transmis par les professionnel-le-s de l'école.

Tous les professionnel-le-s du monde scolaire qui vont avoir un entretien ou une rencontre avec des parents avec lesquels iels ne partagent pas de langue commune peuvent faire appel aux services d'interprètes communautaires.

Afin de mieux comprendre le rôle des interprètes communautaires, l'AVESAC a interviewé Isabelle Fierro, responsable du secteur interprétariat communautaire à Appartenances. Voici ses propos:

Pourriez-vous présenter l'association Appartenance et son secteur dédié à l'interprétariat communautaire ?

Il s'agit d'une association qui existe depuis 30 ans et qui œuvre dans le domaine de la migration dans le canton de Vaud. Cette association est constituée de 4 secteurs: les espaces sociaux (lieux de rencontres et de formation), la consultation psychothérapeutique pour personnes migrantes, la formation (lieu d'échange et de formation continue pour tous les professionnel-le-s qui sont en contact avec des personnes migrantes²) et l'interprétariat communautaire.

Le besoin de faire appel à des interprètes communautaires est né il y a 30 ans lorsqu'Appartenances a commencé à faire des consultations psychothérapeutiques pour les personnes issues de la migration. Peu de temps après, Appartenances a fondé son service d'interprétariat et de médiation interculturelle. Ce secteur engage des interprètes, dispense leur formation pour toute la Suisse romande, organise les demandes d'interprétariat communautaire et travaille avec le réseau.

Dans le monde de l'école, qui peut avoir besoin des interprètes communautaires ?

Tous les professionnel-le-s du monde scolaire (enseignant-e-s, doyen-ne-s, PPLS, etc.) qui vont avoir un entretien ou une rencontre avec des parents avec lesquels iels ne partagent pas de langue commune peuvent faire appel aux services d'interprètes communautaires. Cela permet aux personnes migrantes de s'exprimer dans leur langue maternelle et d'avoir ainsi accès au monde scolaire. C'est une façon de mettre en place la collaboration avec les parents des élèves migrant-e-s en évitant les malentendus. On va créer un climat de confiance parce qu'on se comprend. L'interprétariat est un outil pour fonctionner au quotidien et pour garantir l'égalité des chances. Pour Appartenances, c'est une mesure préventive qu'il faudrait mobiliser avant que les situations conflictuelles ne surgissent, puisque l'on va pouvoir s'intéresser aux familles et comprendre leur réalité, tout en leur permettant de mieux comprendre la nôtre.

Selon vous, que peut apporter en plus un interprète communautaire par rapport à une personne lambda qui parle les deux langues ?

Tout d'abord, il y a le fait que l'interprétariat communautaire s'est professionnalisé, ce qui donne une meilleure garantie d'avoir une traduction correcte. La formation permet également de mieux connaître le système scolaire suisse dans le but d'utiliser des équivalences dans la langue d'arrivée. De plus, les interprètes peuvent amener des éléments de compréhension pour les uns et pour les autres. Iels peuvent relever que certains éléments sont moins connus par les enseignant-e-s ou par les parents.

L'interprète est sensible aux spécificités de fonctionnement des institutions scolaires dans les divers pays et donc en mesure de clarifier les propos ou la situation.

Il est effectivement possible de traduire mot à mot « la voie secondaire générale » ou « agenda scolaire », mais ceci ne fera pas forcément sens dans la langue d'arrivée. L'interprète va donc utiliser des paraphrases, des concepts équivalents ou



d'autres stratégies pour transmettre la notion, si nécessaire. Il peut, par exemple, rendre les interlocuteur-trices attentif-ves à de possibles malentendus et les inviter à donner des explications ou des précisions supplémentaires. Il s'applique donc à restituer les messages au plus proche de ce qui est dit, mais peut aussi être un médiateur et donner accès à différentes références culturelles. De plus, il dispose d'un code déontologique, qui exige notamment non-jugement, impartialité ou encore confidentialité.

En quoi la formation des interprètes communautaires consiste-t-elle ?

Depuis 2004, il existe une formation reconnue au niveau suisse: le certificat suisse d'interprètes communautaires (reconnu par l'Association INTERPRET). Depuis 2009, il existe également un Brevet fédéral de Spécialiste en interprétariat communautaire et médiation interculturelle. Appartenances propose également aux interprètes une grande offre de formations continues thématiques spécialisantes et des supervisions de groupes.

Pensez-vous que les enfants de la famille peuvent jouer ce rôle d'interprète ?

Ce n'est pas du tout recommandé. Cela donne une mission et un certain pouvoir aux enfants et contribue à renverser les rôles entre parents et enfants. Sans parler de la garantie de la qualité de la traduction elle-même.

Que conseillez-vous à un-e enseignant-e qui doit faire appel à un-e interprète communautaire ?

C'est vrai que lorsque l'on apprend le métier d'enseignant-e, l'on n'apprend pas à travailler avec un-e interprète. Un guide d'information qui se trouve sur notre site³ donne quelques pistes concrètes. En premier, je dirais qu'il faut se renseigner sur la langue parlée par les parents puis s'organiser à l'avance. Avant l'entretien, il est important de prendre quelques minutes

avec l'interprète pour faire connaissance, lui présenter la thématique et échanger brièvement à propos des motifs de l'entretien. Il est également possible de parler de certains éléments culturels qui pourraient être intéressants. C'est aussi le moment d'ajuster la collaboration. Pendant l'entretien, il est recommandé de faire des phrases brèves et précises et de garder un rythme normal, tout en regardant la personne à qui l'on s'adresse (les parents), sans oublier la présence des interprètes. À la fin, il faut prendre un moment pour débriefer autour de l'entretien et signer afin de valider la prestation.

Il est également possible de parler de certains éléments culturels qui pourraient être intéressants.

Quel serait votre rêve pour la suite ?

Quand on sait le nombre d'enfants qui vont à l'école, on peut s'étonner de voir que seuls 10 % des heures d'interprétariat se font à l'école. Comme on l'a déjà dit, un recours aux interprètes assez tôt dans la relation école-parent améliore grandement cette collaboration. Or, nous savons combien elle est importante pour le parcours scolaire de tout-e élève, quelles que soient ses origines et ses langues. Ainsi, mon rêve serait que ce pourcentage augmente pour permettre à chaque enfant de réaliser un beau parcours scolaire.

Yasmina Guye, Comité AVESAC

1. Pour visionner ce court-métrage, rendez-vous sur : <https://www.appartenances.ch/association/actualites/230-et-sic-etait-vous>
2. Le catalogue de formation d'Appartenances est disponible sous : <https://www.appartenances.ch/activites/formation>
3. <https://www.appartenances.ch/activites/interpretariat-communautaire/comment-travailler-avec-un-interprete>

IMPRESSUM
Rédaction
 Société pédagogique vaudoise
 Ch. des Allinges 2
 1006 Lausanne

Contact info@spv-vd.ch
 021 617 65 59
Rédacteur en chef Gregory Durand
Photographies Appartenance, DR, Philippe Getaz

Ont participé au numéro
 Céline Geoffroy, Yasmina Gaye,
 Marco Allenbach, Gregory Durand,
 Yves Froidevaux, CPEV, HEP

Maquette, mise en page Tassilo
Correction Monique Beausire
Impression PCL, Lausanne
Tirage 2600 exemplaires